

Mairie de Marnay -86160-



**COMPTE RENDU DE**  
**LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 8 JUILLET 2021**

**L'an deux mille vingt et un**

Le 08 juillet à 20h30

Le Conseil municipal de la Commune de Marnay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M Christian CHAPLAIN, Maire de Marnay.

**Date de la convocation** : le 03/07/2021

**Étaient présents** : CHAPLAIN Christian - LAVENAC Marie - DILLOT Jean-François - - CARON Jérôme - PATRIER Loïc - COLLARD Charlène - BRUNET Pascal - GEOFFROY Christèle - PROT Marc - RICHARD Benoit - RENNER Jessy

**Absents excusés** : SEIXAS-GOMES Bella (donne pouvoir à LAVENAC Marie) - BONNEAU Patrick (donne pouvoir à Jean-François DILLOT) DAVID Yohann (donne pouvoir à CHAPLAIN Christian) - GIRAUD Guillaume (donne pouvoir à GEOFFROY Christèle)

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Marie LAVENAC

**Délibération sur les tarifs scolaires 2021/2022**

Monsieur le Maire propose les mêmes tarifs que l'année précédente pour la cantine et la garderie à savoir :

- Garderie : Matin : 0.93 €  
                  Soir : 1.97 €
- Cantine : Enfant : 2.90 €  
                  Adulte : 4.80 €

Après en avoir voté à l'unanimité, le conseil municipal adopte la proposition.

**Admission en non valeur**

M. le Maire informe le conseil municipal du non recouvrement de la somme de 5.74 €. Il demande donc en conséquence l'admission en non valeur de ces pièces.

Après en avoir voté à l'unanimité, le conseil municipal adopte la proposition

**Délibération autorisant le renouvellement d'un contrat CUI-PEC d'adjoint administratif pour une durée de six mois**

M. le maire propose de renouveler le contrat CUI-PEC d'adjoint administratif pour une durée de six mois à compter du 20 juillet 2021.

L'état prendra en charge 70% de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le renouvellement

**Avenant 2 Lot 3**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avenant doit être signé pour le lot 3.

Cet avenant a une incidence financière sur le montant du marché public.

Montant de l'avenant : - 1 118.17 € HT

Nouveau montant du marché public : 14 998 .70 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la signature de l'avenant

**Délibération sur le projet d'extension du parc éolien sur la commune de Brion**

Le conseil municipal vote à l'unanimité contre le projet d'extension du parc éolien sur la commune de Brion.

**Délibération sur le projet d'installation d'un parc éolien sur la commune de Saint Maurice la Clouère**

Le conseil municipal vote à l'unanimité contre le projet d'installation d'un parc éolien sur la commune de Saint Maurice la Clouère.

**Questions diverses :**

- Départ de Pauline CHAINTRE, arrivée d'une nouvelle directrice à l'école
- Travaux dans la commune
- Obtention du CAP petite enfance de Luna Nadeau, apprentie à l'école de Marnay
- Travaux de l'église